loi sur l'aide à mourir

« Le chemin est encore long »

Si la loi sur l'aide à mourir a été promulguée, sa mise en œuvre concrète n'est pas encore engagée. Les militants de l'ADMD ont l'espoir de voir ce nouveau droit entrer en application courant 2027.

La loi est là. Enfin. Elle a été promulguée mais le combat ne s'arrête pas pour autant. Il reste beaucoup à faire pour éclaircir les points ténébreux du texte voté. Attendons de connaître les décrets qui vont nous permettre de voir comment tout cela va être mis en musique. Sans vouloir *« doucher l'enthousiasme »* de ses troupes réunies samedi 7 novembre, soit cinq jours après la Journée mondiale du droit de mourir dans la dignité, Christian Gourin s'est efforcé de ne rien éluder du combat qui attend l'association et ses 344 adhérents, dont il est le délégué départemental. *« Quel rôle allons-nous jouer maintenant que cette loi existe ? À nous d'accompagner l'accès à ce nouveau droit, de l'expliciter et de rester vigilants pour améliorer le cadre légal. »*

> « L'ADMD a un grand avenir devant elle, car ce n'est pas encore gagné ! »

Pour sa part, Christian Gourin ne se berce pas d'illusions. *« Le premier suicide assisté n'est pas pour tout de suite. Mais on espère que les personnes qui attendent de pouvoir en bénéficier pourront le faire courant 2027. »* Parmi les adhérents présents à cette réunion annuelle, samedi, certains craignent un pas en arrière après l'élection présidentielle. Ils ne sont pas les seuls. *« Selon un sondage récent mené par l'Ifop sur un échantillon de 1.004 personnes, 53 % des Français redoutent une remise en cause de la loi par certains candidats »*, appuie le délégué. *« L'ADMD a un grand avenir devant elle, car ce n'est pas encore gagné ! »*, en conclut une adhérente.



Christian Gourin, délégué de l'Association pour le droit à mourir dans la dignité (ADMD), a explicité aux adhérents la loi promulguée par le président de la République en août. (Photo NR, Martine Roy)

« Quid du grand âge ? »

Pourtant, les membres présents à la réunion sont unanimes pour dire qu'il y a urgence. L'un d'eux livre le récit du suicide – qu'il préfère appeler *« IVV (interruption volontaire de vie) »* – de son frère et de sa compagne. *« Tous deux ont mis fin à leur vie ensemble, chez eux, en douceur, après avoir prévenu leurs enfants. Ils sont morts main dans la main, après avoir utilisé un cocktail lytique acheté sur le dark web. » « Pour eux, ça s'est peut-être bien passé,* commente un autre participant, *mais ça reste dangereux de faire les choses ainsi. D'où l'intérêt que la loi soit vite en application. Ça peut aussi éviter les morts violentes que certains finissent par choisir par désespoir, faute d'autres possibilités. »*

Pour continuer à travailler efficacement sur les questions autour de la fin de vie, l'ADMD nationale a créé, le 2 novembre, le Centre d'études pluridisciplinaires sur l'aide à mourir (Cepam). Il réunira des chercheurs, experts et acteurs de terrain pour *« étudier la fin de vie et la mise en œuvre de l'aide à mourir ». « Quid du grand âge ?* a interrogé un senior. *La loi actuelle ne l'aborde pas. Pourtant, il peut arriver qu'on n'attache plus d'intérêt à la vie quand on vieillit et qu'on fait face, en ayant toute notre lucidité, à beaucoup de problèmes. »* En guise de réponse, Christian Gourin a évoqué le cas de la Belgique, *« où une euthanasie pour vie accomplie est à l'étude. En France, on en est encore loin. L'avantage c'est que maintenant, on discute autour d'un texte de loi qui existe. Peu à peu, on le fera évoluer. »*

Martine Roy